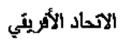
AFRICAN UNION





UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.africa-union.org

SC13584

CONSEIL EXÉCUTIF Vingt-sixième session ordinaire 23 – 27 janvier 2015 Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/873(XXVI)
Original: Anglais

RAPPORT SUR LA CINQUIÈME PLATE-FORME RÉGIONALE AFRICAINE ET TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES 13 – 16 MAI 2014, ABUJA (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGERIA)

RAPPORT SUR LA TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES, ABUJA (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGERIA)

I. Contexte

1. La troisième Conférence de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe s'est tenue dans le cadre de la cinquième Plate-forme régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophe organisée du 13 au 16 mai 2014 à Abuja (Nigeria). La réunion été accueillie et présidée par la République fédérale du Nigeria et organisée par la Commission de l'Union africaine avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes.

II. Organisation et participation

- 2. Plus de 900 cents délégués, parmi lesquels des représentants des gouvernements africains (37 États membres de l'UA), des Communautés économiques régionales, des partenaires au développement, notamment des donateurs bilatéraux et multilatéraux, de l'Organisation des Nations Unies, des Organisations non gouvernementales, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des institutions universitaires, scientifiques et techniques, et d'autres organisations internationales, avec des maires et des gouvernements locaux, des parlementaires, des professionnels des questions communautaires, des personnes handicapées, des jeunes, des groupes de femmes, du secteur privé et des médias ont participé activement au débat sur la contribution de l'Afrique au Cadre post -2015 pour la réduction des risques de catastrophes.
- 3. Ont participé à ces assises les représentants des États membres de l'UA ciaprès : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe
- **4.** Étaient également présents les représentants des organismes internationaux ciaprès: FAO; OMI, PNUD, *Global Risk Identification Program* (Programme mondial d'identification des risques –GRIP-); CEA; PNUE; UNESCO; ONU-HABITAT; UNICEF; UNISDR; UNOCHA, UNOOSA / UNSPIDER; PAM; OMS; OMM, ONG et Instituts de recherche: World Vision, Fondation Rockefeller, Centre pour le contrôle et la prévention des maladies, Oxfam GB, Fondation « art de vivre » et Peri-Peru.

III. Cérémonie d'ouverture

- 5. Les allocutions de bienvenue ont été prononcées par les personnalités ci-après :
 - M. Muhammad Sani Sidi, Directeur général de l'Agence nationale de gestion des catastrophes de la République fédérale du Nigéria;
 - Sen. Bala Abdulkadir Muhammed CON, Ministre d'État pour l'Administration du territoire de la Capitale d'Abuja (République fédérale du Nigeria);
 - M. Daouda Touré, Coordinateur résident des Nations Unies au Nigéria.

Les discours d'ouverture ont été prononcés par les personnalités ci-après:

- Dr Fatima Diaw Sow, Commissaire de la CEDEAO, chargée du développement humain et du genre;
- S.E. M. Ryuichi Shoji, Ambassadeur du Japon au Nigeria;
- Mme Margareta Wahlström, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes;
- S.E. M. Tumusiime Rhoda Peace, Commissaire de la Commission de l'Union africaine chargée de l'économie rurale et de l'agriculture.

Ouverture officielle

6. Sénateur Anyim Pius Anyim (GCON), Secretaire du gouvernement de la Fédération (République fédérale du Nigeria)

IV. Réunion d'experts

- 7. La réunion d'experts a été animée par M. Muhammad Sani Sidi, Directeur général de l'Agence nationale de gestion des catastrophes de la République fédérale du Nigeria. M. Koffi Portuphy du Ghana a fait fonction de rapporteur de la réunion. Il était assisté de Mme Pamela Komujuni de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), de M.Patrick Kangwa de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de M. Ibrahim Mohamed Ibrahim de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de M. Khalid Marga de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et de M. Efoya Bongole de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).
- 8. Lors de cette réunion, la Commission de l'Union africaine a exposé un rapport sur l'état d'avancement de la préparation de l'Afrique à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes qui se tiendra

en mars 2015 à Sendai (Japon) avec pour objet d'adopter un Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Le rapport exprime les préoccupations et les priorités de l'Afrique en matière de renforcement de ses capacités à résister aux catastrophes et à en atténuer les effets. Les experts ont examiné et enrichi encore plus le document de synthèse sur la contribution de l'Afrique au Cadre post -2015 pour la réduction des risques de catastrophes et ont mis au point une Déclaration destinée à être examinée par la Réunion de haut niveau.

V. Débat de haut niveau

9. Lors de la Réunion de haut niveau qui était présidée par S.E. M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier ministre du Royaume de Swaziland, le représentant du Ghana, M. Koffi a présenté les projets de Document de synthèse et de Déclaration sur la contribution de l'Afrique au Cadre post -2015 pour la réduction des risques de catastrophes. La Réunion de haut niveau a approuvé les projets de Document de synthèse et de Déclaration avec quelques amendements et a demandé à la Commission de les soumettre au Conseil exécutif pour examen.

EX.CL/873(XXVI) Annexe 1

DOCUMENT DE SYNTHÈSE SUR LA CONTRIBUTION DE L'AFRIQUE AU CADRE POST-2015 POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

AFRICAN UNION الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICANA UNIÃO AFRICANA

CINQUIÈME PLATE-FORME RÉGIONALE AFRICAINE ET TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES 13 – 16 MAI 2014, ABUJA (NIGERIA)

DOCUMENT DE SYNTHÈSE SUR LA CONTRIBUTION DE L'AFRIQUE AU CADRE POST-2015 POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Abuja (République fédérale du Nigeria) – 16 mai 2014

AFRICAN UNION الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICANA UNIÃO AFRICANA

CINQUIÈME PLATE-FORME RÉGIONALE AFRICAINE ET TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES 13 – 16 MAI 2014, ABUJA (NIGERIA)

DOCUMENT DE SYNTHÈSE SUR LA CONTRIBUTION DE L'AFRIQUE AU CADRE POST-2015 POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Plus de 900 délégués de 44 pays et des partenaires se sont rassemblés du 13 au 16 mai 2014 à Abuja (Nigeria) dans le cadre de la 5e Plate-forme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes. Des représentants de gouvernements, de Communautés économiques régionales, de partenaires au développement, notamment de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations de donateurs. gouvernementales, de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des institutions universitaires, scientifiques et techniques, et d'autres organisations internationales, se sont réunis avec des maires et des représentants locales, des parlementaires, des professionnels des communautaires, des personnes handicapées, des jeunes, des groupes de femmes, du secteur privé et des médias pour examiner les progrès accomplis dans la réduction des risques de catastrophe en Afrique et renforcer la contribution de l'Afrique au Cadre post -2015 pour la réduction des risques de catastrophes, qui intègre la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes (2004) et le Programme d'action élargi qui lui est associé (2006-2015), ainsi que le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015).

La Plate-forme a été organisée par la Commission de l'Union africaine et accueillie par la République fédérale du Nigeria avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, ainsi que d'autres partenaires. Les recommandations de cette Plate-forme sont résumées ci-après :

A. Facteurs de risque et cadres institutionnels régionaux

La plupart des catastrophes en Afrique sont de nature hydrométéorologique, en particulier, la sécheresse que l'on considère comme une priorité régionale, de même que les vulnérabilités chroniques et l'insécurité alimentaire. Les catastrophes récurrentes à petite échelle continuent d'avoir un effet important sur le développement durable et demandent à ce que l'on prête une attention accrue aux efforts déployés aux niveaux national et régional pour en réduire les risques. Compte tenu de la variabilité régionale dans le profil des risques, la vulnérabilité particulière des États insulaires doit

être reflétée dans les stratégies et les plans d'action régionaux. L'urbanisation rapide, la vulnérabilité des infrastructures, la dégradation des sols et de l'environnement, ainsi que l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et les maladies continuent de véhiculer des risques et sapent la capacité de résistance des États. Les conflits violents étant étroitement associés aux risques de catastrophe, les efforts visant à les prévenir doivent être considérés comme faisant partie de l'action générale de renforcement de la résilience aux catastrophes.

- 1. Dans de nombreux pays africains, la mise en place de politiques et de lois appropriées, en particulier de cadres réglementaires, joue un rôle important dans la réduction des risques de catastrophes; ces dispositifs doivent être consolidés, notamment par l'organisation de forums parlementaires aux niveaux régional et national, ainsi que par le renforcement des capacités institutionnelles pour faire respecter la législation.
- 2. L'inclusion de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques municipales et décentralisées permettra en outre d'atténuer ce problème. La décentralisation doit être complétée par une responsabilisation et une transparence accrues dans la mise en œuvre de la réduction des risques grâce à une répartition claire des responsabilités et des ressources à tous les niveaux de l'administration.
- 3. La participation du public dans l'élaboration des politiques assurera, entre autres, une meilleure prise en charge des vulnérabilités particulières des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées, et la pleine association du pouvoir d'initiative et des capacités de ces groupes aux efforts visant à renforcer la résilience.
- 4. La mise en place de cadres d'investissement dans des programmes multisectoriels et multirisques, avec des budgets bien définis, permettra de traduire les politiques en programmes réalisables, en particulier lorsque l'attention est portée sur le renforcement et le maintien des capacités à tous les niveaux des décideurs aux professionnels des questions communautaires.
- 5. Le renforcement des plates-formes nationales et locales peut améliorer la gestion des risques et améliorer la planification et le financement des politiques. Les efforts visant à accélérer l'inclusion au sein de ces plates-formes, par le biais de forums de parties prenantes organisées et institutionnellement liées (par exemple les groupes parlementaires, les cadres de dialogue des professionnels des questions communautaires, les réseaux de jeunes et de femmes), peuvent promouvoir les plates-formes nationales et locales, faciliter la coordination de leur action et favoriser leur impact.
- 6. Les efforts visant à impliquer les chefs d'État et de gouvernement par le truchement de l'Union africaine offrent d'autres moyens de consolider la volonté politique au plus haut niveau de coordination des efforts en faveur de la

- réduction des risques et de l'adaptation au changement climatique et d'assurer la création et le renforcement des plates-formes nationales et locales.
- 7. N'étant pas limitées par les frontières, les catastrophes exigent des politiques et des programmes transnationaux. Les mouvements de population provoqués par les catastrophes (soudaines ou à évolution lente) et les conflits violents à long terme appellent à une coopération transfrontalière. La mise en place ou l'amélioration de systèmes d'information sur le climat et d'alerte précoce sur les risques multiples, au niveau sous -régional, peut guider et améliorer les mesures de prévention, de préparation et d'intervention rapide.
- 8. Les approches intégrées et coordonnées à la réduction des risques de catastrophe, à l'adaptation au changement climatique et aux aspects connexes de la prévention des conflits peuvent réduire la fragmentation des ressources et améliorer les retombées des investissements.
- 9. Un soutien systématique à l'extension et à la dotation en ressources des réseaux existants d'établissements universitaires et de formation, notamment par le biais de consortiums et de partenariats, peut contribuer à la création et au renforcement des capacités humaines.
- 10. La mise en place de mécanismes régionaux qui permettent une participation plus active d'un large éventail de partenaires scientifiques (notamment dans le domaine de la santé et de l'agriculture) peut soutenir les initiatives plus générales visant à établir un Comité consultatif scientifique international sur la réduction des risques de catastrophe et à apporter des connaissances scientifiques, locales et autochtones dans un cadre commun d'analyse.
- 11. Il convient d'inscrire la problématique de la parité hommes-femmes dans les plans de réduction des risques de catastrophes et les programmes de prévention et de préparation. Les mécanismes de suivi et d'établissement de rapport doivent être améliorés dans le but de renforcer la capacité de résistance aux risques.
- 12. Le rôle des femmes, notamment au sein des groupes organisés des habitants des bidonvilles et des femmes rurales, devrait être pris en compte pour favoriser la participation de femmes dans la prise de décision, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes en vue de la réalisation de l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes.
- 13. L'Afrique a une population juvénile importante et dynamique. Compte tenu de cette dimension et de la vulnérabilité, socioéconomiques aux conséquences des catastrophes, les enfants et les jeunes doivent être amenés à participer activement aux programmes futurs de planification et de mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe. Ne pas le faire peut mettre en péril la pérennité des investissements actuels de réduction des risques. Les jeunes doivent être dotés de compétences spécifiques qui leur permettront de mieux

déployer leur inventivité et leur esprit d'innovation dans la réduction des risques de catastrophe.

- 14. Les élus locaux offrent un lien direct et immédiat vers les communautés locales et sont en première ligne des efforts visant à réduire les risques de catastrophe. C'est pourquoi les efforts en vue de faire participer les élus locaux dans les plans nationaux la réduction des risques de catastrophe doivent être renforcés.
- 15. Les médias doivent être considérés comme faisant partie intégrante du processus de réduction des risques de catastrophe en ce sens qu'ils doivent assumer la responsabilité de fournir des informations justes et précises sur la prévention des catastrophes, l'atténuation de leurs répercussions, la préparation aux urgences, les interventions et les opérations de rétablissement.
- 16. Des mécanismes publics de présentation de rapports doivent être mis en place pour les programmes de réduction des risques de catastrophes, aux niveaux infranational, urbain et communautaire (rapports présentés au Parlement, sites Web d'information ouverts au public et réunions communautaires). Ces mécanismes peuvent être liés aux dispositifs nationaux de suivi et d'établissement des rapports et soutenus en mobilisant les réseaux médiatiques. Les technologies d'approvisionnement électronique en informations (Open cloud-sourcing) et une meilleure surveillance des risques au niveau communautaire forment un apport supplémentaire à la responsabilisation. De même, les mécanismes de financement doivent être conçus de manière à faciliter la transparence et responsabilité.
- 17. La prise en charge de la corrélation entre la pauvreté et la corruption peut s'avérer un atout précieux dans les efforts visant à promouvoir la capacité de résistance aux catastrophes.

B. Intégration de la réduction des risques et de l'adaptation aux changements climatiques

L'année 2015 sera marquée par trois accords historiques – des cadres post -2015 pour la réduction des risques de catastrophe (mars 2015), les objectifs de développement durable (septembre 2015) et les accords sur le changement climatique par le biais de la CCNUCC (décembre 2015). Les efforts visant à assurer que ces accords internationaux sont cohérents et se renforcent mutuellement contribueront à de multiples avantages aux niveaux national et local. L'impact combiné de la variabilité du climat et le changement climatique donne un nouvel élan aux efforts visant à s'attaquer aux causes sous-jacentes de risque (Priorité d'action) et les engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre de créer de nouvelles opportunités pour investir dans la résilience.

18. L'intégration de la réduction des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques forme l'élément de base des mesures de prévention actuelles et futures, permettant la résilience.

- 19. La coordination institutionnelle entre les groupes responsables de la réduction des risques de catastrophe et du changement climatique doit être renforcée, notamment par la création de synergies entre les cadres et les conventions internationales en la matière. Des plates-formes communes pour la résilience ont été proposées pour les étapes suivantes. Le cadre de développement post -2015 offre une importante opportunité pour cette intégration car il s'agit d'associer toute la démarche à la prestation des services sociaux de base, entre autres à l'éducation, à la santé, et à l'accès à l'eau.
- 20. Le rôle et les responsabilités des agences nationales de gestion des situations d'urgence, de suivi des risques et de diffusion des alertes doivent être clarifiés par des politiques, des lois et des mécanismes institutionnels de coordination. Des liens plus systématiques doivent être établis entre les agences techniques (tels que les services météorologiques, hydrologiques et climatiques) et les agences de gestion des risques de catastrophe. L'information climatique et l'alerte précoce doivent être adaptées et accessibles aux différents secteurs et communautés. Les systèmes et canaux de communication associés doivent être renforcés afin d'utiliser l'information pour une action rapide.
- 21. La disponibilité et l'accès à l'information sur les risques, les pertes et les dommages liés aux risques et catastrophes d'origine climatique doivent être renforcés en faveur des plans de développement nationaux et sectoriels. Ce renforcement exige que des informations appropriées soient améliorées, rendues disponibles et diffusées dans les langues locales et dans des formats qui prennent en compte les besoins particuliers des personnes souffrant de handicap.
- 22. Les approches basées sur l'écosystème et les efforts produits pour inverser la dégradation de l'environnement et des sols doivent être renforcés, en tant que moyen pour gérer les risques de catastrophes et générer de multiples avantages socioéconomiques. Cela nécessite des approches à long terme pour sauvegarder des écosystèmes sains. Les organismes de gestion des bassins devraient être reconnus comme jouant un rôle clé et des efforts devraient être faits pour démultiplier les mécanismes de l'Union africaine existants à cet effet. Le contrôle de conformité environnemental et l'application des accords environnementaux multilatéraux dans les plans des gouvernements viendront appuyer ces efforts.
- 23. La reconnaissance de l'impact du changement climatique sur les zones urbaines et du renforcement des efforts pour faire face aux risques urbains constitue une priorité pour l'Afrique. Les connaissances dans ce domaine doivent être développées pour mieux répondre aux risques de catastrophe, en partenariat

avec les communautés urbaines. Une planification physique sensible aux catastrophes (y compris par l'utilisation d'outils tels que le profil de résilience), l'application des codes de construction et des investissements dans des infrastructures urbaines résilientes peuvent être appliqués pour prévenir l'accumulation de nouveaux risques. Les capacités techniques des gestionnaires des villes et des acteurs urbains pour adresser les risques peuvent être renforcées à travers les échanges de ville à ville, les centres et instituts techniques, les académies et l'engagement de l'expertise nationale.

- 24. La réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique doivent être intégrées aux programmes scolaires, à tous les niveaux et aux dispositifs généraux de sécurité des établissements scolaires pour assurer un enseignement sûr ininterrompu.
- 25. L'éducation et la sensibilisation de la communauté, y compris par l'éducation informelle, sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques seront améliorées grâce à la coordination des efforts déployés par les autorités gouvernementales, la société civile et le public en général. Les médias constituent un large éventail d'outils de communication et représentent une ressource sous-utilisée qui pourrait appuyer de nouvelles approches de renforcement de la résilience en Afrique.
- 26. Une plus grande attention doit être accordée aux établissements d'enseignement supérieur car ces derniers constituent une ressource essentielle pour renforcer les sciences et les technologies relatives aux risques de catastrophe, et jouent un rôle de plus en plus important dans la promotion des connaissances pertinentes et la recherche en matière de risques et le renforcement des compétences pour la gestion des risques actuels et futurs.
- 27. La santé est un impératif pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience de la communauté. Le statut de la santé et les objectifs en la matière doivent figurer parmi les indicateurs de suivi et d'établissement de rapports sur les réalisations dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.
- 28. S'assurer que les acquis de la reprise soient transférés dans la résilience par l'élaboration de stratégies de protection sociale pour permettre aux gouvernements de réagir rapidement après les catastrophes et mettre au point des plans de rétablissement soutenus qui prennent en charge les questions telles que la gestion des déchets et les investissements dans des infrastructures capables de résister aux aléas climatiques.

29. Une approche de réduction des risques de catastrophes centrée sur les populations est essentielle pour renforcer les capacités de résistance. Il faut donner un caractère officiel aux liens qui existent entre les politiques et les mesures nationales et infranationales de réduction des risques de catastrophe axée sur la communauté.

C. Investissements dans la prévention des catastrophes

La croissance économique rapide en Afrique offre des opportunités pour accroître les investissements dans la réduction des risques de catastrophe, mais elle pose également des défis.

- 30. Les profils de risque complets créent un environnement propice à l'investissement pour la réduction des risques de catastrophe et peuvent encourager une utilisation plus large des évaluations complètes des risques pour inspirer les décisions d'investissement des secteurs public et privé et cibler le financement et l'accès au financement de la réduction des risques de catastrophe.
- 31. Il est nécessaire de renforcer les capacités techniques des institutions chargées du suivi et de l'analyse des composantes du risque comme les aléas, l'exposition et la vulnérabilité. Les politiques et stratégies nationales et régionales devraient porter sur des interventions ciblées pour soutenir, par exemple, la protection des enfants et réduire la vulnérabilité des personnes handicapées. Les mécanismes de financement doivent être alignés pour appuyer les systèmes d'information sur les catastrophes et le climat.
- 32. Le secteur privé peut mettre en place de nouveaux forums et de nouvelles plates-formes pour appuyer la coordination et renforcer les mesures de réduction des risques de catastrophe. Ces mécanismes viendront appuyer les efforts que déploient les petites et moyennes entreprises dans le domaine de la prévention. Les politiques publiques fondées sur des modèles d'activité viables peuvent stimuler encore les investissements du secteur privé dans la réduction des risques de catastrophes.
- 33. Les Partenariats Public-Privé pour la réduction des risques doivent être renforcés pour soutenir les investissements, accroitre les opportunités d'emploi au niveau communautaire, consolider la responsabilité sociale du secteur privé et s'assurer de la pertinence des investissements au profit des communautés vulnérables et de la prévention des nouveaux risques..
- 34. Les stratégies en matière d'engagement et d'investissement financiers doivent être développées et les gouvernements devraient allouer des ressources adéquates pour offrir des services sociaux de base et des systèmes de protection sociale évolutifs et souples, dont des filets de protection sociale, et

faire en sorte que des sources de financement soient mises à la disposition des communautés pour assurer leur sécurité alimentaire et renforcer leurs capacités de résistance.

35. Les initiatives régionales, telles que l'African Risk Capacity, un organisme spécialisé de l'UA, offrent d'importantes possibilités de protection de la sécurité alimentaire des populations vulnérables.

D. Durée du cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes

Le Cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe doit avoir la même durée que celle du Cadre d'action de Hyōgo, c'est-à-dire au moins 10 ans, pour assurer un mécanisme de suivi approprié du nouveau cadre, qui soit axé sur les résultats.

E. Renforcement des engagements

Les délégués ont recommandé de faire du Cadre d'action post 2015 un cadre davantage orienté vers la prise en compte des domaines prioritaires du Cadre d'action de Hyogo et la recherche d'engagements de la part de toutes les parties prenantes en mettant en œuvre les points ci-après :

- 36. Appliquer les plans de réduction des risques de catastrophes conformément aux approches fondées sur les droits afin de générer un niveau élevé de responsabilité institutionnelle.
- 37. Renforcer la sensibilisation et les connaissances des parties prenantes à tous les niveaux en tant qu'élément essentiel de la mise en œuvre du Cadre d'action post 2015 pour la Réduction des risques de catastrophes. Il s'agit, entre autres, de renforcer les capacités à tous les niveaux pour encourager les communautés de praticiens de la réduction des risques de catastrophe.
- 38. Allouer un certain pourcentage des budgets publics à la Réduction des risques de catastrophe pour renforcer les investissements dans la prévention et la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets. Ces mesures doivent être appuyées par des stratégies d'engagements financiers et des directives techniques afin d'intégrer la réduction des risques dans l'investissement public.
- 39. Institutionnaliser l'engagement et la participation de la société civile en tenant compte des diverses capacités qu'offrent les organisations communautaires nationales et internationales en matière de politique, de plaidoyer, de rechercheaction, de renforcement des capacités, de mise en place de réseaux et de mobilisation, entre autres.

- 40. Lancer des campagnes de plaidoyer pour passer de la phase de sensibilisation à la phase de la mise en œuvre (exécution des dix mesures pour rendre les villes résilientes) notamment par un appui à l'assistance technique fournie par les gouvernements nationaux et différents partenaires.
- 41. Mettre en place des mécanismes bien définis de responsabilité, de suivi et d'élaboration de rapport pour entrainer une mobilisation en faveur du processus de mise en œuvre. La présentation de rapports annuels pourrait aider à rattraper le retard observé dans la mise en œuvre du Cadre de Hyogo. Les mécanismes en matière de rapports liés aux investissements publics dans la réduction des risques de catastrophes doivent être renforcés, notamment en ce qui concerne les capacités de suivre les données et les informations sur les risques, ainsi que les pertes et les dommages par secteur.
- 42. Le système des Nations Unies doit s'inspirer de la Stratégie internationale de prévention des risques des Nations Unies (UNSDR) en tant qu'outil efficace de coordination pour le renforcement de la résilience. L'UNISDR doit continuer à soutenir la Commission de l'Union africaine et les Communautés économiques pour mieux promouvoir et coordonner les politiques et assurer un suivi et une évaluation plus efficaces.

EX.CL/873 (XXVI) Annexe 2

DÉCLARATION DE LA TROISIEME CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

AFRICAN UNION الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICANA UNIÃO AFRICANA

DÉCLARATION DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

PRÉAMBULE

La troisième Conférence de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe s'est tenue dans le cadre de la cinquième Plate-forme régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophe organisée du 13 au 16 mai 2014 à Abuja (Nigeria). La réunion été accueillie et présidée par la République fédérale du Nigeria et organisée par la Commission de l'Union africaine avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe.

DECLARATION

Nous, Ministres africains et chefs de délégations, réunis dans le cadre de la troisième Conférence ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe, le 16 mai 2014 à Abuja (Nigéria):

- I. Prenons note des conclusions des consultations sur le Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe, qui ont été menées aux niveaux national, sous-régional et continental, des résultats de la quatrième Plate-forme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, tenue du 13 au 15 février 2013 à Arusha (Tanzanie), de la Position commune africaine présentée lors de la quatrième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, tenue du 19 au 23 mai 2013 à Genève (Suisse), de la Réunion consultative sur le Cadre post-2015 pour la prévention des risques de catastrophe, tenue les 25 et 26 novembre 2013 à Nairobi (Kenya) et de la Déclaration sommaire qui en est issue ;.
- **II. Prenons note également** de la Déclaration sommaire de la réunion élargie du Groupe de travail africain , tenue les 11 et 12 mars 2014 à Abuja (Nigeria), qui comprend des recommandations sur la contribution de l'Afrique au Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe en tant que base de discussion pour la 5ème Plate-forme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, tenue du 13 au 16 mai 2014 à Abuja (Nigeria) ;
- III. Rappelons les cadres mondiaux et régionaux sur la réduction des risques de catastrophe, notamment la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (2004) et la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo 2005-

- 2015: Renforcer la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes et reconnaître les réalisations et les lacunes dans ce domaine ;
- IV. Rappelons en outre la Déclaration de la deuxième Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue du 14 au 16 Avril 2010 à Nairobi, au Kenya, et qui a adopté le Programme d'action élargi (2006-2015) et soulignons la nécessité de poursuivre la Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe et le Cadre d'action de Hyogo, en tant qu'instruments fiables pour la réduction des risques de catastrophe, et de renforcer leur mise en œuvre :
- V. Prenons acte du rapport de la cinquième session spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), tenue du 15 au 18 octobre 2013 à Gaborone (Botswana), relatif à la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du développement durable.
- VI. Reconnaissons les efforts que continuent de déployer les pays africains, en particulier la contribution des Communautés économiques régionales, des gouvernements locaux, des acteurs communautaires et de la société civile sur la réduction des risques de catastrophe et son intégration à l'adaptation au changement climatique afin de renforcer le développement durable et la résilience.
- VII. Reconnaissons également les efforts en cours aux niveaux régional et national pour améliorer la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes, notamment l'Initiative de l'IGAD sur la résilience face à la sécheresse et sa durabilité et l'Initiative de l'Alliance mondiale pour la résilience (AGIR) dans la région du Sahel et de Afrique de l'Ouest et encourageant la collaboration entre l'IGAD et le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) en tant que coopération Sud-Sud exemplaire.
- **VIII. Apprécions** le rôle que jouent les plates-formes régionales sur la réduction des risques de catastrophe, en tant que forum de coordination efficace qui rassemble les gouvernements, les organisations inter-gouvernementales et les parties prenantes et **appelons** à leur continuité sur une base régulière.
- **IX. Exprimons** notre profonde préoccupation face à l'ampleur et à l'intensité des catastrophes, aggravées par le terrorisme et les conflits armés, et leur impact croissant ces dernières années en Afrique, qui ont entraîné des pertes massives en vies humaines et des conséquences sociales, économiques, environnementales et humanitaires négatives à long terme sur des sociétés vulnérables, entravant la réalisation d'un développement durable;
- **X. Recommandons** l'inclusion d'éléments supplémentaires pour prendre en compte les risques émergents et leur prévention grâce à une gestion anticipée des risques pour un développement intégrant le risque ;

XI. Considérons la réduction des risques de catastrophe comme un moyen efficace de renforcer la résilience par des mesures de prévention, d'atténuation et de préparation qui permettent aux pays et aux communautés d'amortir les pertes et les dommages, de limiter les impacts et de rebondir.

Par la présente:

- 1. **Adoptons** la déclaration sommaire sur la Contribution de l'Afrique au Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe et les engagements volontaires des parties prenantes.
- 2. **Exprimons** l'attachement de nos gouvernements à la position africaine sur le Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe.
- 3. **Demandons instamment** à la Commission de l'Union africaine de soumettre la présente Déclaration au Sommet de l'Union africaine, pour approbation.
- 4. Exprimons également notre engagement à promouvoir une approche coordonnée et complémentaire en ce qui concerne les trois séries d'accords internationaux prévus en 2015 : le Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe, les objectifs de développement durable et les accords sur le changement climatique.
- 5. Prions en outre instamment la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, le Secrétariat de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes (14 18 mars 2015, Sendai (Japon)), de veiller à ce que la contribution de l'Afrique soit intégrée dans le Cadre mondial post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes, selon la procédure formelle adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution A / RES / 68/211 du 20 décembre 2013.
- 6. **Demandons** aux gouvernements nationaux et locaux, aux acteurs communautaires, aux parlementaires et aux Communautés économiques régionales, sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, d'assurer la mise en œuvre des recommandations de la présente Déclaration et de ses éléments constitutifs.
- 7. **Demandons en outre** à l'UNISDR de continuer à fournir son appui institutionnel pour la coordination et le suivi, au niveau régional, de la mise en œuvre des programmes de réduction des risques de catastrophe, sous la direction de la Commission de l'Union africaine et en collaboration avec les Communautés économiques régionales.

8. **Encourageons** les partenaires au développement, notamment les donateurs, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les institutions académiques, scientifiques et techniques, et d'autres organisations internationales, les intervenants communautaires, les personnes souffrant de handicap, les jeunes, les mouvements de femmes, le secteur privé et les médias à améliorer et à renforcer leur collaboration active et conjointe avec les gouvernements, les parlementaires et les Communautés économiques régionales pour la mise en œuvre des recommandations.

Fait le 16 mai 2014 à Abuja (Nigeria)

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Report on the 5th Africa regional platform and the third High-level meeting on disaster risk reduction Abuja, Federal Republic of Nigeria 13 - 16 May, 2014

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4643

Downloaded from African Union Common Repository